



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 18 : Multilinguisme à l'OACI

MULTILINGUISME À L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Reconnaissant le multilinguisme comme un principe fondamental permettant de réaliser les objectifs de l'OACI, la présente note rend compte de la mise en œuvre des politiques et décisions adoptées pour renforcer l'efficacité et l'efficacé en matière de services linguistiques.

Conformément à la Résolution A37-25 de l'Assemblée intitulée : *Politique de l'OACI en matière de services linguistiques*, qui stipule que « la prestation d'un service de niveau adéquat dans les langues de travail de l'OACI [...] est d'une haute importance pour la diffusion dans le monde entier de la documentation de l'OACI, en particulier celle des normes et pratiques recommandées (SARP), ainsi que pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents » ; et conformément à la Résolution A/RES/71/328 des Nations Unies, la présente note de travail donne un aperçu des mesures mises en œuvre pour promouvoir le multilinguisme à l'OACI au moyen de la parité et de la qualité des services, de l'optimisation des ressources disponibles, de l'adhésion aux meilleures pratiques de l'ONU en matière de services linguistiques, ainsi qu'au moyen de la conception et de l'utilisation d'outils techniques améliorés.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note des activités de l'OACI en faveur du multilinguisme ;
- b) à demander à la Secrétaire générale d'élaborer une stratégie complète de promotion du multilinguisme dans l'Organisation, en vue de la prestation de services linguistiques de qualité dans les délais et de manière efficace, tout en assurant le renforcement des capacités linguistiques tant au siège que dans les bureaux régionaux ;
- c) à demander instamment aux États membres de collaborer activement avec le Secrétariat de l'OACI pour promouvoir le multilinguisme en tant que partie intégrante des programmes et des activités de l'Organisation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques et à toutes les stratégies d'exécution de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Il a été tenu compte des incidences financières dans la proposition de budget du Programme ordinaire pour 2020-2021-2022.
<i>Références :</i>	A39-WP/524 <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2013) – Doc 10022</i> Résolution A/RES/71/328 des Nations Unies Résolution A/RES/73/270 des Nations Unies

1. INTRODUCTION

1.1 Le Secrétariat de l'OACI fournit des services linguistiques dans les six langues de travail à l'Assemblée, au Conseil, aux organes délibérants et à d'autres réunions. Les publications et la documentation sont publiées selon le principe de la diffusion simultanée, afin d'assurer à tous les États utilisateurs « une possibilité équitable et égale de consulter la documentation produite par l'Organisation ».

1.2 Des résolutions de l'Assemblée ont appelé l'OACI : a) à assurer la prestation d'un niveau adéquat de services linguistiques pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents, à veiller à ce que les services linguistiques fassent partie intégrante de tous les programmes de l'OACI et à maintenir la parité des langues et la qualité du service dans toutes les langues de travail (A37-25), et b) à mettre en œuvre le principe de diffusion simultanée (A24-21).

1.3 L'OACI est résolument attachée aux principes énoncés dans la Résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) concernant le « multilinguisme ». La parité des langues est un principe fondamental de l'Organisation, qui s'applique également à sa documentation.

2. SERVICES LINGUISTIQUES DURANT LE TRIENNAT ACTUEL

2.1 Le budget actuel des services linguistiques prévoit une capacité annuelle de 8,6 millions de mots pour la traduction et de 1 344 séances d'interprétation.

2.2 *Interprétation* – La capacité d'interprétation est limitée à sept séances par semaine. Le programme des réunions pour 2017-2019 est planifié et préparé avec soin afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Pour les exceptions à la règle, un financement supplémentaire est fourni par le bureau organisateur ou par des gains d'efficacité réalisés ailleurs au sein de l'OACI. Les réunions de catégorie 4 continuent d'être couvertes selon le principe du recouvrement des coûts. Dans de tels cas, le Bureau organisateur est tenu de couvrir les coûts des services d'interprétation en utilisant les recettes générées par la réunion concernée.

2.3 *Traduction* – La capacité de traduction est de 8,6 millions de mots par an, soit 0,5 million de moins que durant le triennat précédent. La demande moyenne est demeurée inchangée, la demande actuelle dépassant la capacité de 35 %.

2.4 Afin de répondre à la demande excédentaire de traduction, des fonds supplémentaires sont fournis par d'autres sources de l'OACI ou par des gains d'efficacité réalisés au sein des Services linguistiques et des publication (LP). Si la traduction de communications supplémentaires avec les États est assurée par des ressources en interne, la plupart des autres besoins excédentaires sont externalisés. Il en résulte à la fois un déséquilibre dans le ratio de traduction de 60 % en interne pour 40 % en externalisation et le défi supplémentaire d'assurer la qualité du travail externalisé. La traduction de certains sites web se poursuit à un rythme plus lent, car il faut trouver des sources de financement pour chaque projet. Les petites mises à jour des sites web déjà traduits sont effectuées par des traducteurs en interne.

2.5 Comme durant le triennat précédent, des services complets de traduction sont fournis pour les réunions des catégories 1 et 2, où les règles essentielles concernant la longueur des notes de travail (quatre pages par note) et les délais de soumission sont respectés. La pratique courante consistant à fournir une traduction limitée de la documentation d'avant-session pour les réunions de la catégorie 3 s'est poursuivie. En plus des conditions appliquées aux catégories 1 et 2, la traduction est limitée aux amendements des SARP et des PANS ou limitée à un document par point de l'ordre du jour dans d'autres

cas. Aucune traduction n'est fournie pour les documents de session, et le rapport est traduit après la réunion. Cette pratique restera inchangée au cours du prochain triennat.

3. INITIATIVES DESTINÉES À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES SERVICES LINGUISTIQUES

3.1 Le projet de Système de gestion des services linguistiques (SGSL), qui vise à rationaliser et à intégrer les fonctions de gestion et de production de documents dans toute l'Organisation, a été lancé en 2017. L'analyse des besoins opérationnels est terminée, et la finalisation et la validation du mandat sont en cours. Après un vaste processus d'identification et de sélection ou de conception d'un nouveau système adapté aux objectifs de l'OACI, la mise en œuvre complète, les essais et le déploiement du nouveau SGSL sont prévus pour décembre 2020. Ce système permettra d'améliorer la fonctionnalité des systèmes automatisés et de les intégrer à d'autres systèmes déjà en place dans l'Organisation. Il intégrera des tâches qui étaient auparavant séparées, offrant ainsi une plate-forme unique pour la gestion des flux de travaux et l'administration globale des services linguistiques.

3.2 Au cours des trois dernières années, LP a concentré ses efforts de recrutement sur l'augmentation du nombre de traducteurs permanents qui sont également des interprètes qualifiés. Cela a permis d'accroître l'efficacité et la souplesse pour faire face aux fluctuations à court terme de la demande de services d'interprétation. Actuellement, huit traducteurs sur les vingt des cinq sections de traduction sont également interprètes, contre trois en 2016.

3.3 L'OACI a accueilli pour la première fois en juin 2018 la Réunion annuelle internationale sur les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP). IAMLADP est un forum de l'ONU et d'autres organisations internationales qui cherchent à améliorer l'efficacité, la qualité et la rentabilité des services linguistiques, de publication et de conférence parmi leurs membres. L'organisation de cet événement a permis à la direction et au personnel de LP de bénéficier directement des discussions sur un vaste ensemble de connaissances et d'expériences pertinentes. Elle a également offert une rare occasion de présenter les pratiques exemplaires de l'OACI et de démontrer notre engagement envers le multilinguisme et l'excellence dans la prestation des services linguistiques et de conférence. IAMLADP 2018 a été la première réunion « verte » jamais organisée par l'OACI.

3.4 Les procédures de sélection et de mise à l'essai de nouveaux collaborateurs externes pour les contrats de traducteurs indépendants et les travaux de traduction externalisés ont été affinées et normalisées, conformément à l'Accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et l'*Association internationale des traducteurs de conférence* (AITC), auquel l'OACI est partie. Elles permettent également de déterminer avec plus de précision les ressources potentielles à inscrire sur la liste de collaborateurs et d'établir, sur la base de règles, les niveaux de rémunération des collaborateurs indépendants. Il en résulte une gestion rationalisée et plus efficace des listes de collaborateurs et une réduction des délais administratifs. Une autre initiative est l'intégration d'administrateurs auxiliaires de langues (JLO) formés. Ensemble, ces deux initiatives ont contribué à la tenue à jour d'une liste dynamique et durable de collaborateurs, ce qui a eu une incidence positive à long terme sur la productivité et la qualité des services linguistiques.

3.5 Deux initiatives ont été prises dans le cadre d'un effort global de réduction de la longueur des publications, pour une utilisation optimale des ressources éditoriales et de traduction. La première consistait à élaborer un *Guide de style à l'intention des auteurs*, avec des précisions sur la façon d'organiser efficacement le matériel et de produire une ébauche concise respectant les normes de présentation des documents et le style de l'OACI. Ce guide traite également des erreurs grammaticales courantes et donne des listes de mots et d'expressions qui peuvent être simplifiés ou éliminés. Le

deuxième projet, actuellement en cours d'élaboration, consiste à fournir, à l'échelle de l'Organisation, une formation dispensée par un prestataire extérieur, axée sur la concision de l'écriture et la clarté de l'expression. Bien que destinée à contribuer à améliorer les compétences rédactionnelles du personnel, cette formation portera principalement sur une réflexion théorique approfondie et sur des techniques concernant la façon de réduire les documents de l'OACI.

3.6 Malgré d'importantes compressions budgétaires au cours des deux derniers triennats, LP a été en mesure d'assurer la parité des services linguistiques ainsi que de maintenir, voire d'accroître, le volume et la qualité des services de traduction, d'interprétation et de publication. De nouveaux outils et de nouvelles méthodes sont constamment étudiés pour réaliser de nouveaux gains d'efficacité et pour s'assurer que l'OACI peut continuer à fournir des services de qualité à ses États membres et à d'autres parties prenantes dans toutes les langues de travail de l'Organisation afin de réaliser ses objectifs stratégiques.

3.7 Afin de promouvoir le multilinguisme dans l'Organisation, il serait important que le Secrétariat élabore une stratégie complète de promotion du multilinguisme en vue de la prestation de services linguistiques de qualité dans les délais et de manière efficace, tout en assurant le renforcement des capacités linguistiques tant au siège que dans les bureaux régionaux. La stratégie encouragerait également l'utilisation de technologies innovantes ainsi que les meilleures pratiques de l'ONU pour gérer la charge de travail et renforcer davantage la qualité et l'efficacité.

4. CONCLUSION

4.1 Les services linguistiques font partie intégrante de tous les programmes de l'OACI. Ils sont essentiels à la réalisation de tous les objectifs stratégiques de l'Organisation et à la mise en œuvre mondiale des SARP et des PANS. De plus, ils constituent un impératif majeur pour l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) et pour les communications de l'OACI avec les États membres.

4.2 L'OACI continue de fournir des services linguistiques de qualité tout en faisant face au défi de concilier la demande croissante et la diminution des ressources. L'amélioration des arrangements de travail et l'introduction d'outils informatiques et des meilleures pratiques des Nations Unies ont contribué à optimiser les ressources humaines, matérielles et budgétaires, ce qui a permis à LP d'apporter un soutien crucial aux organes délibérants de l'OACI, au Secrétariat et aux autres parties prenantes dans leur poursuite des objectifs stratégiques de l'Organisation. Des efforts soutenus sont déployés pour rationaliser les processus et les opérations afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités. D'autres mesures sont prises pour réduire la demande de services linguistiques, recenser d'autres sources de financement telles que les contributions volontaires, continuer à améliorer la qualité des services fournis et respecter l'engagement de l'OACI envers le multilinguisme.